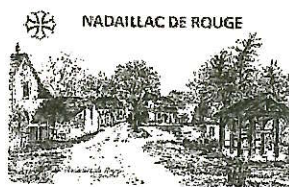


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_08-DE



République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 07/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 9

Votants: 10

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Suppression de Poste - DE_2023_08

ANNULE ET REMPLACE LA DELIB DU 16.12.2023

VU le code général de la fonction publique,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter du 01/03/2023 de supprimer l'emploi L'adjoint administratif principal de première classe, de la collectivité, actuellement fixé à 17h pour le ou le motif suivant :

-L'agent est devenu rédacteur territorial

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU l'avis du Comité Technique en date du 24/11/2022

DECIDE a l'unanimité des membres présents et représentés

1° : d'adopter les propositions du Maire

2° : de charger le Maire de l'application des décisions prises

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Acte Rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20/02/2023

Publié le 20/02/23
Le Maire, Francis CHASTRUSSE

